

À Paris , le 29 mars 2024

Objet : TTA-CAS

Madame la Directrice Générale,

Suite à sollicitation de la section de Haute-Garonne de mon organisation, je vous adresse une interpellation suite aux courriers des personnels de la TTA-CAS (*Trésorerie Toulouse Amendes-Centre Amendes Service*) envoyés à vos prédécesseurs en décembre 2023 puis février 2024. Ces courriers détaillent plusieurs attentes tant locales que nationales sur la mission amende, mission prioritaire dans le cadre du récent Cadre d'objectif et de moyens (ces courriers sont en pièces jointes du mail).

A ce jour la DG n'a donnée aucune réponse. De même le Délégué Inter-régional n'a pas répondu ni proposé l'audience demandée.

Or l'interpellation constructive et détaillée de nos collègues mérite transparence et visibilité, d'autant plus dans le cadre d'un dialogue social réel comme vous nous avez annoncé vouloir le voir mettre en œuvre dans notre administration.

En effet ces questionnements sont importants : pistes d'évolution et d'organisation de la mission amendes, informations sur les diagnostics posés ainsi que sur divers GT mis en oeuvre (*par exemple en Occitanie un GT accueil amende a été mis en place sans aucune information ni aux OS ni aux personnels*) ; évolutions des structures et impact éventuel sur le calibrage de la TTA ; évolution des CDC amendes et conséquence pour le CAS et engagements pluri-annuels sur les effectifs ;... Je vous renvoie aux deux courriers des collègues de ce service pour toutes les analyses posées.

Cette légitime demande de transparence trouve un écho tout particulier pour ce service avec le projet de déménagement du service dans la nouvelle Cité Administrative en 2025. En effet les questions posées tant sur le calibrage et les effectifs projetés que sur l'organisation du service nécessitent des réponses non connues à ce jour en lien avec ces arbitrages nationaux.

Or les personnels sur ce dossier sont particulièrement inquiets de risque « d'ensardinement » sans prise en compte des impératifs sur les conditions de vie au travail ou sur la mission.

De même l'ouverture d'un accueil amende spécifique (*qui n'existe pas en tant que tel à ce jour en Haute-Garonne*) pose un grand nombre de questions soulignées par les acteurs de préventions sur les enjeux de flux et de sécurité mais aussi sur des moyens renforcés à donner à la TTA.

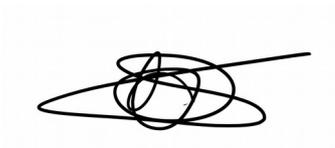
Vous comprendrez donc que pour les collègues du 31 ce dossier nécessite des réponses urgentes tant localement que nationalement.

Nous vous demandons dès lors de répondre aux demandes déjà faites voire de demander au Délégué Inter-Régional une réunion rapide sur ces questions avec une délégation des personnels et des OS.

Au delà de cette demande locale, il me semble que ce dossier, au coeur des objectifs et priorités du COM, nécessite un point particulier national, soit dans une prochaine instance nationale soit dans un Groupe de Travail spécifique.

Soyez assuré, Madame la Directrice Générale, de notre considération distinguée.

Pour Solidaires Finances Publiques
Anne GUYOT WELKE
Secrétaire générale

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.